



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'offre de soins**

Sous-direction de la prise en charge hospitalière et
des parcours ville-hôpital

Paris, le 19 septembre 2025

Nos réf. : D-25-019799

Vos réf. : votre courrier du 29/09/25

La Directrice générale de l'offre de soins
à

Monsieur Bernard LEJEUNE
Président de la sixième chambre
Cour des comptes
13 rue Cambon
75100 PARIS 01 SP

**Objet : remarques de la DGOS à la lecture des observations définitives du rapport de la Cour des
Comptes relatif à l'Institut national du cancer**

Monsieur le Président,

Par courrier du 29 juillet 2025, vous m'avez transmis les observations définitives faisant suite à votre
enquête portant sur l'Institut national du cancer.

Il me paraît utile de porter à votre attention une précision concernant le rôle confié à l'INCa dans la
réforme des autorisations d'activités de soins en cancérologie. En effet, contrairement à ce qui est
évoqué à la page 20 du rapport, le ministère a pleinement assuré son rôle de préparation des textes
réglementaires et la DGOS n'a pas confié à l'INCa « le soin de préparer un ensemble de textes
réglementaires ». En revanche, l'INCa a été fortement associé aux travaux de réforme du régime de ces
autorisations. Les décrets et arrêté du 26 avril 2022 réformant l'activité de soins de traitement du cancer
résultent d'une co-construction avec les différents acteurs, issue des nombreuses réunions du groupe de
travail piloté par la DGOS entre juin 2018 à novembre 2022. Ce groupe de travail était composé
notamment de l'INCa, des sociétés savantes dans le domaine de la cancérologie, des conseils nationaux
de professionnels de santé (CNP), des fédérations hospitalières, de représentants d'agences régionales
de santé et de la haute autorité de santé. Ces travaux se sont fondés sur un document d'expertise et de
recommandations de l'INCa, rédigé en réponse à une saisine de la ministre en charge de la santé du 12
janvier 2018. Le document INCa a été transmis au fil de l'eau à la DGOS et présenté en séance aux
membres du groupe de travail en fonction des thématiques abordées, pour servir de base de discussions
aux fins de propositions d'orientations réglementaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Marie DAUDÉ